

Comités

Bureau des gouverneurs¹

Approuvé par le Bureau des gouverneurs le 1^{er} mars 2017
Révisé le 27 mars 2019
Révisé le 12 février 2020
Révisé le 6 décembre 2023

¹ Le 31 janvier 2018, le Conseil d'administration a approuvé l'utilisation de « Bureau des gouverneurs » au lieu de « Conseil d

Introduction

Ce document des Comités du Bureau des gouverneurs fournit une vue d'ensemble des différents comités existants, mettant en lumière leurs mandats spécifiques, leur composition, ainsi que d'autres informations pertinentes à chacun des comités. Cette énumération concise mais complète d

1. Comité exécutif du BG (REC)

3. Comité de philanthropie (SecGen)

Composition

Le comité est composé de jusqu'à huit (8) membres:

- Trois membres du Bureau des gouverneurs (un membre externe agit à titre de président, recommandé par le Comité et nommé par le Bureau des gouverneurs pour une période d'un (1) an, renouvelable);
- Jusqu'à trois (3) membres cooptés faisant partie du réseau des donateurs ou reconnus pour leur expertise
- La direction du développement philanthropique
- Le recteur.trice d'office;
- La vicerectrice à la gouverna

4. Comité de finances et d'audit (VRA)

Composition
<p>Le Comité est composé de cinq membres</p> <ul style="list-style-type: none">• trois membres du Bureau des gouverneurs, avec la possibilité de remplacer l'un de ces membres par une personne du public (un membre externe agit à titre de président, recommandé par le Comité et nommé par le Bureau des gouverneurs pour une période d'un an renouvelable)• le vicerecteur à l'administration• le directeur du Service des finances <p>Le mandat est habituellement de trois ans renouvelable</p>
Mandat
<p>Les pouvoirs du Comité de finances et d'audit, sous réserve du Bureau des gouverneurs, sont les suivants</p> <ol style="list-style-type: none">1. Étudier et analyser le budget annuel et en recommander l'approbation au Bureau des gouverneurs;2. Examiner sur une base régulière les comptes rendus financiers;3. Aviser le Bureau des gouverneurs en matière de relations avec les organismes subventionnaires;4. Surveiller, du point de vue financier, la mise en place des programmes approuvés;5. Étudier et proposer au Bureau des gouverneurs une politique générale de placement pour les divers fonds et veiller à son application;6. Déterminer annuellement les paramètres financiers qui doivent servir à la protection de la valeur réelle du capital du fonds de dotation et des réserves faisant l'objet d'une affectation interne;7. Recevoir les rapports et approuver la distribution des placements dans le cadre de la politique générale adoptée par le Bureau des gouverneurs;8. Analyser et commenter sur une base annuelle les besoins en assurance;9. Examiner le plan et le rapport de l'examen d'audit préparé par l'auditeur ou l'auditrice externe;10. Examiner les politiques comptables, le système d'information de gestion et les systèmes de contrôle interne pour en déterminer l'intégrité et l'efficacité;11. Examiner les états financiers et le rapport de l'auditeur ou d'auditrice externe et en faire rapport au Bureau des gouverneurs;12. Solliciter activement le jugement de l'auditeur ou de l'auditrice externe sur la qualité et l'acceptabilité des principes comptables que l'Université applique à ses rapports financiers;13. Examiner les recommandations importantes faites par les auditeurs ou auditrices externes et commenter les mesures prises ultérieurement par la direction;14. Examiner le rendement de l'auditeur ou de l'auditrice externe.
Quorum
Majorité des membres externes du Bureau des gouverneurs et un membre du Comité exécutif.
Fréquence des réunions
Au moins trois fois par année
Vote
En cas d'égalité des votes, le président a un droit de vote prépondérant.

5. Comité de régime de retraite

7. Comité mixte consultatif DMI-USP(REC)

Composition

Le Comité est composé de quatre membres:

- La président

8. Fonds oblat de l'Université Saint Paul (VRA)

Composition

Le Comité est composé de sept membres:

- trois personnes nommées par le Bureau des gouverneurs
- trois personnes nommées par le Conseil provincial des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée
- un septième membre nommé par les six autres ce membre ne représente ni le Bureau des gouverneurs ni le Conseil provincial des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée.

Le mandat est habituellement de trois ans renouvelable

Mandat

Suite à la demande de constitution d'une société sans capital actions en ve2 (i)-3.84m .m 2.ma6r9en ma6r9dre mandat es2.1 (i)

10. Comité de consultation sur le renouvellement du mandat de recteur (SecGen)

Voir l'article 2 du règlement RHR-201 Procédure de nomination et de renouvellement de mandat d'un membre du Comité exécutif.

11. Comité de recrutement de recteur (SecGen)

Voir l'article 3 du règlement RHR-201 Procédure de nomination et de renouvellement de mandat d'un membre du Comité exécutif.

12. Comité de recrutement d'un membre du Comité d'administration (REC)

Voir l'article 5 du règlement RHR-201 Procédure de nomination et de renouvellement de mandat d'un membre du Comité exécutif.